

2327 W902

Installation d'entreprises
au sein du CAFI

1956, 1980

(4 pièces)

Projets
ÉTABLISSEMENTS GUTIERREZ FRÈRES

**MANUFACTURE
DE CHAUSSURES**

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 1.080.000 francs

5, Rue Remparts-du-Pin, 5
AGEN (Lot-et-Garonne)



(Marque Déposée)

Registre Commerce Agen 54 B 24

N° Producteur 978

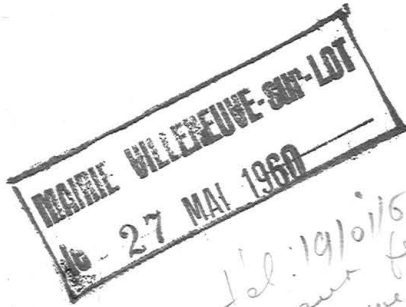
C/C Postal Bordeaux 161661 B A

DOMICILIATION :

CRÉDIT LYONNAIS. AGEN

BANQUE GUILHOT. AGEN

Téléphone 18.14



*L'él. 19/01/51.
commissaire de voir
viendra me voir*

Agen, le 24 Mai 1960

Monsieur le Maire de
VILLENEUVE S/LOT

Lot & Garonne

Monsieur le Maire,

J' ai l' honneur de vous informer que ne pouvant plus exercer mes activités à AGEN du fait de manque de place, je suis à la recherche d' une Commune pour y installer mon industrie de chaussures.

J' Ai une usiné de 27 Ouvriers et je suis en mesure d' en employer environ une centaine dans les années à venir.

Si je m' installe à VILLENEUVE, je demanderai un terrain et la construction de l' usine, en m' engageant à rembourser le coût de ce que versera la Mairie sur 30 ans dans les conditions que je vous demanderai de bien vouloir me préciser.

Dans l' attente d' une réponse favorable,

Je vous prie d' agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, mes respectueuses salutations.

L' Un des Gérants?

NOTE SUR LE DEVELOPPEMENT DES

ETS. G U T I E R R E Z Frères

5, Rue Remparts du Pin

A G E N

(Chaussures)

DE L' ARTISANAT A L' ATELIER INDUSTRIEL

L' histoire du développement des ETS. GUTIERREZ mérite d' être retracé en quelques lignes parce qu' elle est l' histoire type des Etablissements industriels du SUD OUEST. Elle se divise en deux périodes, le passage du stade artisanal à l' atelier industriel. Dans le premier stade la qualification personnelle et l' esprit d' entreprise suffisent. Pour la seconde opération le problème des moyens à mettre en oeuvre revêt une importance majeure et déterminante. Et bien souvent; l' effort d' auto-financement assumée par l' entreprise dans la première période ne permet pas d' aborder "correctement" la deuxième. Le législateur qui a parfaitement saisi le "frein" que constitue la disparition des banques locales et la centralisation du crédit a tenté de faciliter le passage à la deuxième période à travers une législation novatrice. Et il est heureux de constater que les collectivités locales ont résolument pris la tête de la politique dite d' aménagement du Territoire.

En 1946, les Frères GUTIERREZ installent un atelier artisanal Rue Joseph BARA à AGEN, leur tour de main leur permet de gagner la clientèle locale et d' acquérir comme "Bottiers" une réputation de bon aloi.

Deux ans plus tard, en 1948, nous retrouvons les frères GUTIERREZ installés Rue Traversière. Leur production spécialisée, la sandalette KNEIPP rayonne dans tout le Sud Ouest. Neuf compagnons animent un équipement moderne constitué de deux machines à piquer, d' une machine petite points, d' une machine à monter, d' une fraise et d' un balancier à main. En 1954, la production atteint 80 paires par jour, vendues par un Représentant aux détaillants de la région.

Mais l' atelier initial s' avère trop étroit pour suivre le rythme des commandes. Et en 1955, la Société GUTIERREZ Frères, emigre 5, Rue Remparts du Pin où un local de 500 m² permet d' assurer l' expansion de l' entreprise.

Le chiffre de l' emploi est triplé tandis que la production fait plus que doubler. Vingt cinq compagnons portent la capacité de production à 200 paires par jour de sandalettes fantaisies. Lentement, mais progressivement, continue le développement du parc des machines outils se poursuit et à l' heure actuelle, la Société GUTIERREZ Frères, dispose de:

- 11 machines à piquer
- 4 machines petits points
- † Fraïse
- 1 Machine à monter
- 1 Machine à souder
- ‡ Presse automatique
- 2 Bancs de finissage.

Trois représentants visitent la clientèle régionale familiarisée depuis dix ans à une production de qualité et compétitive.

de L' ATEBIER INDUSTRIEL A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Aprés une période de recherches et de mise au point; à la fois prudente et onéreuse, la SOCIETE GUTIERREZ Frères dépose le brevet d' une chaussure vulcanisée genre pataugas mais mieux aérée. La marque STOPALO est née.

Le problème qui se pose alors à la Direction qui doit passer de la vente sur un marché régional à la vente sur marché national est sagement considéré d' abord sous l' angle commercial. Les Etablissements GUTIERREZ procèdent, sur modèle à une étude de marchés réalisée par sondages. Un protocole d' accord préliminaire est étudié avec les Ets CHABRAT de BORDEAUX en vue d' utiliser le réseau commercial de cette société largement introduite auprès des grands ensembles de production et des centrales d' Achats. Le problème de vente est étudié sous deux angles complémentaires :

A) Vente aux détaillants du Stopalo.

B) Cession d' une part de la production à des sociétés importantes sous marque de leur choix en vue d' assurer une production régulière et le plein emploi de compagnons et du matériel de l' entreprise. Il s' avère d' ores et déjà que les Ets DEPEYROT de CAHORS et STECA de LIMOGES sont prêts à absorber une part notable de la production éventuelle.

Cette étude de marché empirique réalisée, les Ets GUTIERREZ ont pris contact avec "QUALITE FRANCE" pour bénéficier du Label de Qualité et de l' action publicitaire réalisée sous ce signe en France, en Union Française et à l' étranger par une association appuyée par l' A. F. A. B. et le Ministère de l' Industrie et du Commerce. Ils espèrent après étude de la dite association bénéficier d' un Label qui donnerait un coup de fouet à leur vente.

Le matériel actuel, à condition d' une exploitation rationnelle et optimale peut assurer une cadence de production de l' ordre de 450 paires par jour.

L' évolution de l' emploi dans la perspective d' une nouvelle unité de production vulcanisée se traduirait dès le démarrage par un accroissement de près de 50% de l' effectif actuel, soit 6 piqueuses et 5 hommes.

La mise en route de la chaîne cadet et fillettes permettrait courant 1960 de monter en effectif de 50 soit de doubler le chiffre de l' emploi de l' entreprise.

Le programme d' expansion pour les 2ème et 3ème année, soit 1962-63, porterait le chiffre à 100 unités.

Tels sont les faits récents qui motivent notre requête.

Or, l' atelier actuel ou plus exactement les deux ateliers séparés qu' il a fallu loger rue Remparts du Pin ne permettent pas de poursuivre l' effort entamé et assuré depuis dix ans. La réorganisation nécessaire de la branche fabrication qui repose sur l' implantation "optima" du matériel ne peut être effectuée dans un local exigü.

L' entreprise doit donc, si elle veut se porter à la hauteur de ses nouveaux marchés, prévoir dans l' immédiat l' acquisition d' un terrain et la construction d' un bâtiment industriel d' une superficie atteignant environ 1000 m².

Nous sommes donc placés comme la quasi totalité de nos confrères des régions sous développées devant un problème aigu de financement. L' Absence de Banques d' affaires régionales susceptibles de consentir des prêts à moyen terme comme l' impossibilité dans laquelle nous sommes du fait de la dimension moyenne de notre entreprise de nous adresser au marché financier nous laisse comme seul recours possible : la compréhension économique de nos magistrats municipaux.

Et sur ce point, nous avons suivi avec un vif intérêt l' action entreprise par la Municipalité d' AGEN en faveur d' une industrialisation équilibrée de la Cité. On nous permettra de dire sans vouloir préjuger de l' avenir, que si l' implantation d' une grosse entreprise paraît difficile et peu souhaitable le développement des entreprises existantes et la décentralisation d' industries moyennes est le possible "Agenais".

Nous estimons enfin que notre croissance dans le passé est le meilleur garant de notre avenir industriel.

A ce double titre, nous croyons être à même d' apporter notre modeste contribution à l' amélioration de la situation économique de la ville d' AGEN et nous espérons que le " choc Psychologique" produit par votre contribution à notre effort entrainera des réactions en chaîne pour des opérations plus amples.

Nous avons donc, l' honneur de solliciter du Conseil Municipal d' AGEN l' achat d' un terrain de 1000 m² et l' édification d' un bâtiment industriel qui pourrait nous être cédé en location vente selon le processus utilisé dans toutes les régions sous développées.

Nous croyons utile de vous informer que nous comptons conduire parallèlement auprès du Fonds de développement Economique et social dépendant du COMMISSARIAT AU PLAN ET DU MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, un certain nombre de démarches en vue de l' obtention de la prime d' équipement ou de prêts afférents.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous communiquer tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, ces quelques notes n' ayant qu' un objectif : situer dans quel esprit nous envisageons notre Expansion, et préciser ses problèmes.

Nous espérons que ces éléments d' appréciation retiendront votre attention et vous permettront de nous apporter le concours que nous sollicitons dans le cadre de l' Expansion d' une cité qui nous est chère à tous.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 60 /D.D.

Sainte Livrade, le 9 Novembre 1956

Monsieur Jacques ROULEAU, Administrateur
De La F.O.M., Délégué du Service des Affaires
Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur l'Inspecteur Général GOLDET
Ministère des Affaires Economiques

Quai de Branly

Paris VII°

Faisant suite à votre demande lors de ma visite en votre bureau, j'ai l'honneur de vous apporter les précisions suivantes au sujet de l'implantation d'une chaîne de montage ou autre entreprise de fabrication, confection, à Sainte Livrade.

Dans le Centre d'Accueil même, le hangar que nous pourrions mettre à la disposition d'une entreprise mesure 100 mètres de long sur 7 m 50 de large. Il est entièrement dallé en ciment, murs de briques de 4 mètres, enduits plâtre, charpente métallique, toiture tôles d'éverite, le tout en très bon état. De nombreuses fenêtres donnent une éclarté suffisante.

D'autre part, pour le personnel de maitrise, nous pourrions offrir deux ou trois appartements correctement aménagés, primitivement destinés aux cadres.

Dans le Centre même, un transformateur de 250 Kwats vient d'être installé. Propriété de l'Administration, l'entreprise pourrait bénéficier du courant au tarif le plus avantageux (7Fr50 et 5 Fr).

Le Centre d'Accueil est à 800 mètres de la petite ville de Sainte Livrade et 10 kms de Villeneuve sur Lot. Il ne s'agit point d'un emplacement isolé, pouvant rebuter à l'installation d'une entreprise et de ses cadres.

Désireux de donner du travail aux nombreux rapatriés, qui seront hébergés à Sainte Ligrade et à Bias (autre Centre d'Accueil distant de 4 kms) nous donnerions la préférence à l'entreprise susceptible d'embaucher le maximum de rapatriés.

Quant au personnel à embaucher, disposant d'une masse importante de gens sans emploi ici et dans les autres centres d'accueil (5.000 personnes), nous devons arriver si nécessaire par des mutations de centre à centre, à trouver les ouvriers demandés.

Il sera nécessaire de préciser les conditions d'utilisation et d'installation dans le Centre, mais dès à présent est acquise la mise à la disposition gratuite des bâtiments, tout au moins pour une période d'adaptation. De même l'entreprise peut être assurée de toute l'aide que nous pourrions lui accorder pour faciliter son installation.

.../.....

.../2

J'adresse copie de cette lettre à Monsieur l'Administrateur en Chef MOREAU, chef du Service des Affaires Sociales à la direction des relations avec les Etats Associés et reste à votre disposition pour toute information que vous désiriez obtenir.

6 Novembre 1959

Le Délégué du Service des Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

BUREAU DES AFFAIRES SOCIALES DU
LOT ET GARONNE
45 A.S. D/4

A

Monsieur le Directeur Général
des Etablissements SAINT-FRERES

34, Rue du Louvre

- PARIS -

O B J E T : Création éventuelle d'un atelier de montage de sacs dans les Centres d'Accueils des Rapatriés d'Indochine du Lot et Garonne.

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance quelques renseignements.

Le Service des Rapatriés d'Indochine héberge dans la vallée du Lot mille huit cents personnes. Or si une partie importante de ces Eurasiens a pu se reclasser, une cinquantaine d'entr'eux ne travaille que pendant la période estivale aux travaux saisonniers. Pendant l'hiver cette inaction forcée pose pour le Service de très grave problèmes.

J'ai appris par un de mes amis, ancien ingénieur des Services Techniques de l'Administration Pénitentiaire, que votre Société avait créé dans les pénitenciers du Nord des ateliers de confection de sacs à charbon.

Nous disposons, tant à Bis qu'à Sainte-Livrade, de vastes locaux où des ateliers de la même nature pourraient être montés. Ces bâtiments nous les mettrions gratuitement à votre disposition. Les deux centres précités ne sont distants que de cinq kilomètres. Ils sont à 10 kilomètres de Villeneuve-sur-Lot qui est desservi par la S.N.C.F.

...../.....

.../....

Par ailleurs, à la main-d'oeuvre masculine que je viens de citer, pourrait s'ajouter une main-d'oeuvre féminine beaucoup plus importante encore.

Je crois utile de préciser que outre le désir sincère de travailler pour subvenir à leurs besoins, les Eurasiens présentent de remarquables aptitudes manuelles et témoignent de beaucoup de goût.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et espérant une réponse favorable de votre part, je vous prie de croire, Monsieur, à ma profonde considération.

Laurent IWANESKO.